

A Aulnay sous bois, le 17 mai 2021.

Nous, élus du CA du collège Christine De Pisan, sollicitons de votre haute bienveillance l'annulation du conseil de discipline qui s'est tenu le Lundi 10/05/2021 à 16h45, car il a été entaché de graves dysfonctionnements dans son déroulement.

En effet, un membre titulaire du corps des professeurs et représentant élu des personnels a participé à l'intégralité du conseil, ainsi qu'aux débats et au vote, alors qu'il était personnellement concerné par le motif de la convocation du conseil, victime des faits sur lesquels il a été invité à témoigner au cours de ce même Conseil. Or, conformément à l'article du Code de L'éducation (article D.511-34), ce professeur aurait dû être remplacé par son suppléant afin de ne pas aller à l'encontre du principe d'impartialité qui doit être attaché à cette instance, et qui n'avait pas été notifié à ce professeur par l'autorité compétente. Alertée par les personnels enseignants à ce sujet, une partie de la direction a d'ailleurs concédé ne pas avoir été alertée sur ce hiatus, alors que les rapports d'incident le mentionnaient clairement.

De plus, nous tenions également à réaffirmer notre engagement dans nos missions et la valeur que nous leur attribuons. Dès lors, nous sommes déterminées à ce qu'elles soient reconnues et soutenues par notre hiérarchie, et que les atteintes qui leur sont portées soient sanctionnées à leur juste mesure et de façon équitable. Lors de ce conseil, nous avons été étonnés que devant la gravité des faits; notamment des propos sexistes à l'égard d'une collègue, qui ont motivé la convocation de ce Conseil, et dont la portée est considérable, que l'intégralité de l'échelle des sanctions n'ait pas été envisagée. Or, lors d'un conseil de discipline précédent, l'exclusion définitive de l'élève convoqué sur un motif d'insulte aussi, avait été proposée, la victime étant cette fois membre de la direction et non agent. Cette différence de traitement nous interpelle fortement et semble remettre en cause la valeur et la compétence de notre service.

Dès lors, nous demandons l'annulation de ce conseil et sa reconvoction, dans un climat plus propice aux échanges et conforme au droit.

Renouvelant notre profond engagement au service public d'éducation, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

Les élus du CA , soutenus par leurs organisations syndicales.